

# COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2015.

**Présents :** MM. Bernard EGUILUZ, Maire, MM. Alain PENCHENAT, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME, Adjoint, Florian BELOT, Marcelino DIJOUX, Frank PRADIER, Jean-François ROQUES, Jean-Claude MARTINEZ, conseillers municipaux.

**Excusé :** M. Benjamin ROUDIER.

**Absent :** M. Stéphane ALAUX.

**Date de convocation :** 07/01/2015.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-François ROQUES.

En début de séance des jeunes de Beauvais demandent à prendre la parole pour interpeler le Conseil Municipal sur le projet envisagé d'un mini terrain de jeux, et la remise en état du terrain de pétanque.

## **Cimetière :**

**Concessions :** Le conseil municipal décide, par 9 voix pour, de ne plus délivrer de concessions perpétuelles, celles-ci seront de **30 ans ou de 50 ans.**

**Tarifs :** Par 8 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal fixe à : **100 € le m2 la concession trentenaire et à 150 € le m2 la concession cinquantenaire.**

A l'unanimité, le conseil municipal fixe une place dans le columbarium à : **150 € pour 30 ans et à 300 € pour 50 ans.**

## **Aménagement de la mairie :**

M. Le Maire rappelle que le montant des travaux se chiffre à :

31 264 € HT

Pour ces travaux la commune obtient les subventions suivantes :

Subvention de l'Etat (DETR) :	11 480 €	(36.72 %)
Subvention du conseil général :	9 066 €	(29 %)
Participation de la commune	10 718 €	(34.28 %)

## **Plan Communal de Sauvegarde :**

Le DICRIM (Dossier d'Information sur les Risques Majeurs) élaboré par la commission est discuté et validé par le conseil municipal. Ce document sera imprimé et plastifié sous format A4 et distribué dans chaque foyer.

## **Questions diverses :**

**Problème de débordement d'une mare au lieu-dit « les Canis ».** (Provoqué par les eaux de ruissèlement venant du fossé communal) Le propriétaire demande que les travaux soient pris en charge par la mairie.

M. Le Maire va solliciter les services de la voirie pour être conseillé sur la nature des travaux à réaliser et ce qui doit être pris en charge par la commune.

**Voiries :** la commission voiries fera le tour de la commune pour faire un constat sur l'état des routes communales et proposer au conseil municipal une série de travaux dans le cadre du programme FAVIL.

**Chemin des Vacants :** les dégâts occasionnés par le camion de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif sur ce chemin communal sont importants et les réparations coûtent pour la commune. M. Le Maire va demander aux riverains d'apporter leurs déchets au bout du chemin.

**Zone du lavoir :** M. Le Maire invite le conseil municipal à réfléchir sur l'utilisation de l'aménagement possible de cet espace de plusieurs dizaines d'ares contigu au lavoir.

**Location de la salle de sport et de motricité :** à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal est d'accord pour louer la salle au tarif 150 € les 2 jours. Un cahier des charges sera établi pour préciser les règles d'utilisation. A cet effet, le conseil municipal décide de constituer une commission qui aura la responsabilité de la gestion de la salle, elle est composée de : MM. Patrick FRACASSIN, Marcelino DIJOUX, Junior MARTINEZ et Florian BELOT.

La séance est levée à 23h45.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Le 17 Février à 21h.